

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

**Le changement de politique publique dans le  
cadre du photovoltaïque wallon : quelle place pour  
les logiques de conflit et de coopération ?**

Auteur : Gauthier De Vos  
Promoteur(s) : Moyson Stéphane, Schiffino-Leclercq Nathalie  
Année académique 2018-2019  
Master [60] en sciences politiques, orientation générale (horaire décalé)



## **Résumé**

Entre 2007 et 2014, un changement de politique publique est au centre de toutes les attentions au sein du Gouvernement wallon : celui du photovoltaïque. Cette politique est source de tensions au sein du Gouvernement wallon et connaît de nombreuses modifications au fil des ans. C'est finalement le 1<sup>er</sup> mars 2014 que le plan Solwatt est définitivement remplacé par le plan Quali watt du ministre Jean-Marc Nollet.

Comment comprendre les tenants et les aboutissants de ce changement ? Le but de ce mémoire est d'expliquer l'évolution de la politique wallonne du photovoltaïque en Belgique entre 2007 et 2014. Pour ce faire deux théories sont mobilisées, *l'advocacy coalition framework* et les réseaux de politique publique. Ces deux théories servent à analyser des articles de presse parus pendant cette période dans le cadre d'une analyse de congruence. Pour comprendre le rôle des logiques de conflit et de coopération, nous nous appuyons sur la sélection, le codage et l'analyse d'articles de presse parus dans les journaux Le Soir et La Libre entre le 20 décembre 2007 et le 22 juillet 2014.

À la suite de cette analyse, deux principales conclusions peuvent être tirées. La première concerne le caractère complémentaire de deux théories utilisées. Sur base d'un corpus de données unique, celles-ci permettent de mettre en lumière des facteurs explicatifs du changement de politique publique différents mais non contradictoires. La seconde conclusion concerne la faculté explicative des deux théories. Du fait de leur vision opposée sur l'aboutissement de période de négociations, chaque théorie ne permet pas d'analyser les mêmes éléments. L'ACF se révèle extrêmement efficace dans l'analyse des situations de conflits et blocages, la théorie des réseaux quant à elle, permet d'analyser en profondeur les mécanismes de négociations et d'influence.



## **Remerciements**

Je tiens à remercier mes co-promoteurs les professeurs Schiffino-Leclercq et Moyson, pour m'avoir accompagné et encadré tout au long de la rédaction de ce mémoire. Leurs conseils avisés et leur disponibilité lors de nos échanges ont été une aide considérable.

Je suis particulièrement reconnaissant envers Pascale, Cédric, Ghislaine et Anne-Sophie pour leur aide précieuse. Enfin je remercie Bruno, Gregory, Nicolas, Loris et Maxime pour leur soutien moral sans faille durant toute cette année.



## **Table des matières**

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction générale .....                                               | 1  |
| Partie 1 – THEORIE.....                                                   | 3  |
| Chapitre 1 : Les réseaux de politique publique .....                      | 3  |
| Chapitre 2 : La comparaison des réseaux de politique publique.....        | 11 |
| Chapitre 3 : L’advocacy coalition framework .....                         | 13 |
| Chapitre 4 : Présentation générale des attentes théoriques .....          | 18 |
| Partie 2 - CONTEXTUALISATION ET MÉTHODOLOGIE .....                        | 25 |
| Chapitre 1 : Contextualisation de la politique .....                      | 25 |
| Chapitre 2 : Collecte des données .....                                   | 27 |
| Chapitre 3 : Codage des articles .....                                    | 28 |
| Chapitre 4 : L’analyse de congruence .....                                | 30 |
| Partie 3 - RÉSULTATS ISSUS DE L’ANALYSE DES DONNÉES RÉCOLTÉES .....       | 33 |
| Introduction .....                                                        | 33 |
| Chapitre 1 : Les relations entre acteurs.....                             | 33 |
| Chapitre 2 : Les décisions et résultats liés à la politique publique..... | 37 |
| Chapitre 3 : Contraintes de ressources.....                               | 39 |
| Chapitre 4 : Beliefs .....                                                | 41 |
| Chapitre 5 : Eléments de contexte .....                                   | 43 |
| Chapitre 6 : Discussion conclusive sur l’analyse de congruence .....      | 44 |
| Conclusion générale .....                                                 | 47 |
| Bibliographie.....                                                        | 51 |
| 1. Ouvrages .....                                                         | 51 |
| 2. Articles scientifiques.....                                            | 51 |
| 3. Littérature grise .....                                                | 52 |



## **Liste des tableaux, figures, et annexes**

### **1. Figures**

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1. Policy Networks and Policy Outcomes: A Dialectical Approach.....                                    | 8  |
| Figure 2. Fundamental processes, dominant networks, approaches, and conditions for processes to dominate..... | 11 |
| Figure 3. Advocacy Coalition Framework.....                                                                   | 14 |

### **2. Tableaux**

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. Typologie des beliefs.....          | 17 |
| Tableau 2. Prédiction théorique comparées..... | 19 |
| Tableau 3. Grille de codage.....               | 28 |

### **3. Annexes**

|                                                        |        |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Annexe 1. Grille de codage des articles de presse..... | CD-ROM |
|--------------------------------------------------------|--------|



## **Introduction générale**

Le photovoltaïque wallon est source de débats et d'inquiétudes depuis maintenant plus de 10 ans. Au point de départ de cette histoire, on retrouve en 2007, André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. Ce dernier décide de mettre en place une mesure afin d'inciter les particuliers à installer des panneaux photovoltaïques. Sa solution ? Multiplier par sept les certificats verts fournis par la Région wallonne pour ce type d'installation. Les résultats sont fulgurants et le nombre de panneaux photovoltaïques explose en Wallonie. En 2009, suite aux élections régionales, le Ministre Jean-Marc Nollet reprend le dossier et décide d'abord de supprimer une prime de 3500 euros octroyée aux propriétaires de panneaux photovoltaïques. Quelques années plus tard, il décide de mettre définitivement fin au plan Solwatt du Ministre Antoine et de mettre en place le plan Quali watt au terme d'une saga politique ayant agité une bonne partie de la 8<sup>ème</sup> législature du Gouvernement wallon.

Comment expliquer l'évolution de la politique wallonne du photovoltaïque en Belgique entre 2007 et 2014 ? Pour répondre à cette question de recherche, deux théories sont mobilisées : les réseaux de politique publique (Marsh et al. 2000) et *l'advocacy coalition framework* (ACF) (Sabatier et al. 2006 & Kübler 2001). Ces deux théories ont pour but d'expliquer les changements de politique publique à travers le prisme des acteurs, de leurs relations et de leurs actions au sein de réseaux lors du processus décisionnel. Alors que la première d'entre elles est relativement optimiste par rapport à la capacité des acteurs politiques de coopérer pour adapter l'action publique, la seconde suggère plutôt que les acteurs sont animés par une dynamique de conflit dans laquelle le changement des politiques publiques résulte de relations de pouvoir. Ces conceptions sont ensuite confrontées avec un corpus de données récoltées au sein de la presse quotidienne belge parue entre 2007 et 2014. Ce corpus de données est utilisé dans le cadre d'une analyse de congruence. Cette analyse requiert que « le chercheur utilise des études de cas pour fournir des preuves empiriques de la pertinence explicative ou de la force relative d'une approche théorique par rapport à d'autres » (Blatter et Haverland, 2012, p.144).

L'intérêt de ce mémoire est donc double. Le premier est théorique car la recherche vise à évaluer la faculté explicative de la théorie des réseaux ainsi que celle de l'ACF. L'analyse de congruence est apparue vers la fin des années 2000 et est une méthodologie qui permet d'apporter une nouvelle vision des paradigmes théoriques en se focalisant sur des données empiriques. Celle-ci ne suit pas une approche hypothético-déductive plus classique. L'analyse de congruence demande d'identifier pour chaque dimension ou critère analysé, une ou des

prédictions issues de la littérature relative aux réseaux et une ou des prédictions issues de la littérature relative à l'ACF. Cette approche suggère ensuite de vérifier lesquelles peuvent être observées dans la réalité, ce qui permet d'ancrer le réel et les données au centre de ce mémoire.

Le deuxième intérêt de mémoire est pratique. En effet, la politique autour du photovoltaïque wallon ainsi que les problématiques associées au changement de politique en Wallonie ne sont pas l'objet d'un grand nombre de publications scientifiques. Ce constat peut s'expliquer par deux faits : premièrement, le sujet est relativement récent (la 8<sup>ème</sup> législature du Gouvernement wallon ayant pris fin en 2012) et, deuxièmement, le caractère wallon de cette politique et le peu d'implications internationales expliquent que rares sont les chercheurs internationaux qui puissent être intéressés par le sujet. Néanmoins, l'analyse de ce cas apporte de nombreux éléments utiles à la compréhension du rôle des différents acteurs au sein des réseaux décisionnels wallons. Ces éléments, dans un contexte politique belge de décentralisation des compétences, sont susceptibles d'apporter un éclairage sur le processus de décision d'une entité dont les compétences ont augmenté ces dernières années.

## **Partie 1 – THEORIE**

Le but de cette section est de présenter les deux théories principales qui sont utilisées dans ce mémoire : les réseaux de politique publique et l'ACF. Ces deux théories ont pour but de comprendre les changements de politique en prenant en compte les relations entre les différents acteurs politiques ainsi que l'environnement dans lequel ils évoluent.

### **Chapitre 1 : Les réseaux de politique publique**

#### *1.1. Historique*

Le premier concept central de ce mémoire sont les réseaux de politique publique ou *policy networks* qui sont définis et analysés dans le contexte des études sur les prises de décisions collectives. Ce concept est dérivé des études sur le pouvoir et l'influence qui sont apparues aux États-Unis dans les années 1950 avec notamment les études d'Hunter à Atlanta et de Dahl dans le New Haven. Le champ des réseaux de politique publique permet une approche de la politique par l'humain et ses interactions. Il vise à comprendre et à expliquer les décisions politiques à travers les différents acteurs et coalitions qui prennent part au processus décisionnel (Stokman, 2017).

Pour comprendre la pensée des auteurs de cette théorie, il est nécessaire de la replacer dans son contexte originel. « Aux prémisses des études sur les réseaux, l'emphasis était mise sur les positions clés des réseaux car elles étaient considérées comme centrales. Des notions telles que l'influence et le pouvoir n'étaient pas encore clairement distinguées, ce qui donnait lieu à des malentendus et à de la confusion, tant dans les débats publics que dans la littérature scientifique, même à l'heure actuelle. Ce qui est requis est une approche dans laquelle ces différentes lignes de recherche sont intégrées dans une théorie globale de la prise de décision collective » (Stokman, 2017, p.2).

## *1.2. Définitions*

Historiquement, la littérature relative aux réseaux de politique publique se caractérise par deux concepts centraux : celui de « communauté de politique publique » et celui de « réseau de politique publique ».

La communauté de politique publique désigne un « ensemble d'acteurs et de responsables politiques qui ont un point commun d'identification, comme un produit, un service, une technologie, un marché, une taille d'entreprise, une propriété, une "dimension de série" et qui portent un intérêt direct ou indirect, réel ou potentiel, aux questions et problèmes de politique publique auxquels est ou pourrait être confrontée cette communauté. Un réseau de politique publique comprend les membres d'une ou plusieurs communautés de politique publique, qui interagissent dans le cadre d'une structure de relations mutuelles, structure qui s'est formée ou constituée autour d'une question ou d'un problème de politique particulier, ou encore autour d'un ensemble de questions connexes, autour d'un organisme public ou autour du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique » (Wright, 1990, p. 2).

Quant au réseau de politique publique, il désigne « un ensemble de relations relativement stables, de nature non hiérarchiques et interdépendantes, liant divers acteurs. Ceux-ci sont centrés sur la fourniture de services publics et incluent, outre l'administration publique, des agents du monde des affaires ainsi que de la société civile (ONG, organisations sportives, etc.), des clubs ou des organisations d'intérêt. Ces agents entretiennent des relations interdépendantes avec l'administration publique » (Adomi, 2010, para.1-2). Une autre définition proposée par Frans N. Stokman (2017, p.2) les caractérise comme « des réseaux d'influence dans lesquels les acteurs se font concurrence pour obtenir des décisions exécutoires dans un système proche des résultats souhaités ».

Dans ces définitions, le concept d'influence fait son apparition. Celui-ci représente « la capacité des acteurs à faire en sorte que leurs intérêts soient reflétés dans des décisions collectives, fortement déterminée par des accès directs ou indirects aux autorités et par leurs ressources, et la capacité de mobiliser des ressources afin de persuader les autorités ou de les forcer à prendre en compte certains intérêts » (Stokman, 2017, p.1).

La première conclusion que nous pouvons tirer sur l'aspect théorique des réseaux de politique publique est que le terme n'a pas une définition totalement arrêtée et que chaque auteur définit le concept à sa manière. Massardier (1997) note deux indéterminations dans ce concept. D'un

côté, le nombre et la diversité des événements observés, et de l'autre, la définition des réseaux qui reste un objet flou.

### *1.3. Les différentes dimensions des réseaux de politique publique*

Plusieurs concepts apparaissent comme centraux dans les réseaux de politique publique. Premièrement, la notion de réseau représente selon Lemieux (1999) « un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. Cet ensemble peut être organisé (une entreprise, par exemple) ou non (comme un réseau d'amis) et ces relations peuvent être de nature fort diverse (pouvoir, échanges de cadeaux, conseil, etc.), spécialisées ou non, symétriques ou non » (cité par Forsé, 2008, p.10). Dans cette définition, le réseau est compris comme l'ensemble des relations et des interactions réciproques qui lient différents acteurs pouvant prendre des formes diverses (individus, ménages, associations, entreprises) (Forsé, 2008).

Le deuxième concept important est l'influence que nous avons déjà définie ci-dessus. Toke (2002, p.835) soutient même qu'il est impossible d'avoir une compréhension globale de la formation des réseaux de politique publique « sans analyse approfondie de la construction de structures cognitives qui influencent le comportement des acteurs et sous-tendent le réseau politique ». Les jeux d'influence sont donc au cœur des réseaux de politique publique, prenant place dans le processus décisionnel collectif. Chaque acteur tente d'influencer les autres afin de promouvoir sa vision politique. Les acteurs disposent d'un pouvoir propre et la répartition de ce pouvoir n'est pas équitable car certaines parties prenantes sont plus puissantes que d'autres. Bien souvent, les positions des différents acteurs au sein d'un réseau varient énormément et sont donc difficiles à concilier. De même, leur désir d'influencer les autres varie en fonction de l'importance qu'ils donnent au sujet traité. Afin de faire prévaloir leurs préférences, les acteurs peuvent créer des coalitions temporaires, et ce les plus étendues possibles, pour accroître leur pouvoir dans le réseau. Le but de ces alliances est d'influencer les décideurs finaux afin d'obtenir des résultats proches de leur vision politique (Stokman, 2017).

Marsh et Smith (2000) introduisent différentes approches pour l'étude des réseaux de politique publique : l'approche du choix rationnel, l'approche des interactions personnelles, l'analyse formelle des réseaux, et l'approche structurelle. Selon les auteurs, ces différentes approches, malgré leurs qualités respectives, ne parviennent pas à rendre compte de l'importance de trois relations dialectiques entre : la structure et les agents, le réseau et le contexte, et entre le réseau et les résultats. C'est pour pallier ce manque qu'ils présentent le modèle dialectique d'analyse des réseaux de politique publique.

Les auteurs définissent le concept de relation dialectique comme « une relation interactive entre deux variables dans lesquelles chacune affecte l'autre dans un processus itératif continu » (Marsh et al., 2000, p.5). Dans la suite de l'article, les auteurs explicitent les trois relations dialectiques de la manière suivante.

#### A. Structure et agents

Marsh et al. (2000, p.5) relèvent deux caractéristiques des réseaux : « premièrement, les réseaux sont des structures qui contraignent et facilitent les agents ; et deuxièmement, la culture d'un réseau est une contrainte et/ou une opportunité pour ses membres ». Ensuite, bien que la plupart des théories donnent un rôle prédominant à la structure du réseau, les auteurs expliquent que celle-ci est toujours soumise à l'interprétation des agents qui la composent. La structure du réseau influence les agents car elle met en place des comportements répétés qui permettent d'instaurer une routine dans les manières de prendre les décisions. Les agents, quant à eux, peuvent influencer le réseau de trois différentes manières :

- Leurs intérêts et préférences peuvent entrer au moins partiellement en conflit avec les intérêts du réseau.
- « Les contraintes ou les possibilités d'action d'un agent fournies par les structures de réseau ne se produisent pas automatiquement » (Marsh et al., 2000, p.6).
- « Chaque agent a des capacités qui lui permettent de profiter ou non des opportunités fournies par la structure ainsi que de négocier les contraintes qu'on lui impose » (Marsh et al., 2000, p.6).

#### B. Réseau et contexte

Pour comprendre une modification au sein d'un réseau ou un changement de politique publique, la plupart des auteurs se focalisent sur deux types de facteurs : les facteurs endogènes et exogènes. « Par exemple, Dowding suggère que tout changement de politique résulte d'un changement du modèle de dépendance des ressources au sein du réseau. En revanche, Marsh et Rhodes affirment que la plupart des changements de réseau résultent de facteurs exogènes ; ils se concentrent sur quatre aspects : économique, idéologique, politique et basé sur la connaissance. Une fois encore, ces deux approches ont des limites. Plus important encore, il est difficile de maintenir la distinction entre facteurs exogènes et endogènes » (Marsh et al., 2000, p.7). Il est nécessaire pour comprendre les réseaux d'analyser leur manière de s'inscrire dans

leur contexte institutionnel. Pour cela, Marsh et al. (2000) utilisent plusieurs éléments permettant de comprendre la position d'un réseau et de ses agents dans son contexte. Premièrement, bien que les agents occupent des positions structurelles et soient avantagés par le fait d'appartenir à un réseau de politique publique, ceux-ci restent tout de même définis par d'autres critères comme la classe sociale, le sexe ou l'appartenance ethnique. Ces critères peuvent parfois même supplanter leur position structurelle au sein du réseau. En second lieu, « la structure du réseau, le changement dans le réseau et le résultat de la politique peuvent être partiellement expliqués par une référence à un facteur exogène au réseau, mais ces facteurs contextuels sont directement liés à la structure du réseau et aux interactions au sein de celui-ci » (Marsh et al., 2000, p.7).

Tous les changements au sein d'un réseau de politique publique sont à analyser en prenant en compte la façon dont les agents appréhendent et interprètent leurs actions au sein du réseau et grâce aux différents outils qu'il leur fournit comme des règles, des normes, des structures. Il est donc important de ne pas considérer le réseau comme un système clos et de séparer les éléments externes et internes au réseau, car cela peut mener à des erreurs (Marsh et al., 2000).

### C. Réseau et résultats

Les chercheurs (Dowding, 1995 ; O'Toole, 1997) se sont souvent posé la question de savoir si le réseau a un effet sur les politiques qu'il engendre et si oui, lequel. Cependant, une question qui n'est pas assez posée est de savoir si les résultats politiques d'un réseau peuvent avoir une influence sur ce dernier en affectant sa forme, sa structure, ses agents, ainsi que la manière dont les demandes de la société civile sont appréhendées par le réseau. Il est donc bon d'exclure l'hypothèse d'une relation unidirectionnelle entre le réseau et ses résultats (Marsh et al., 2000).

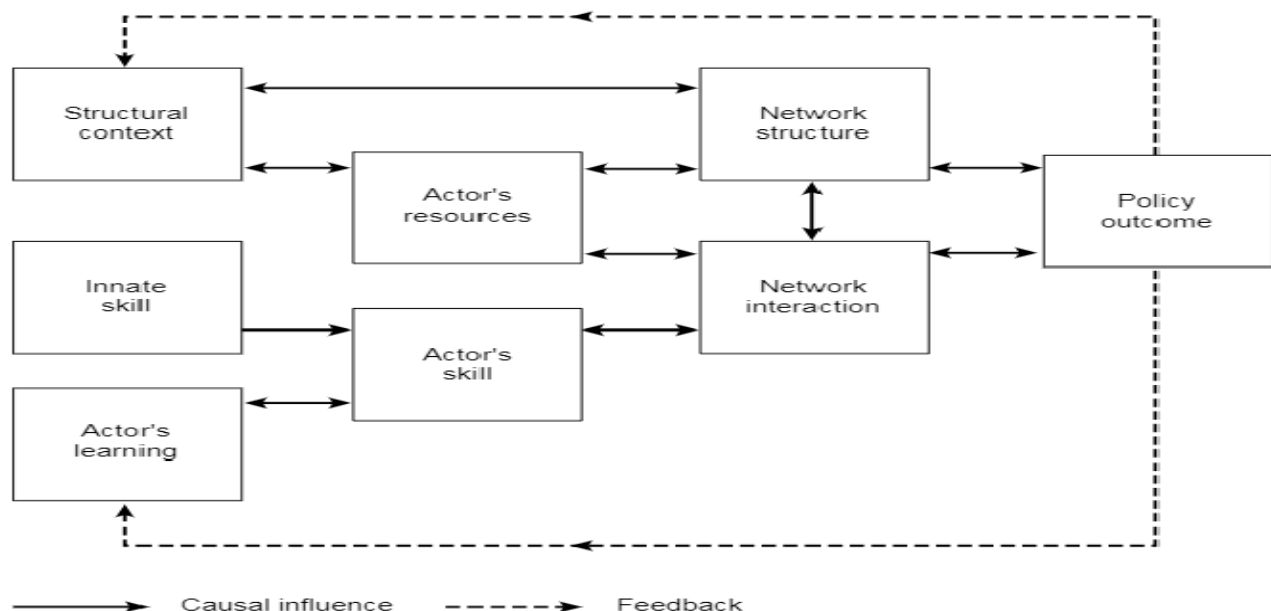
Selon les auteurs, il existe trois façons pour les résultats d'influencer les réseaux. Dans la première manière, le résultat peut modifier la composition du réseau en termes de membres, de niveau de ses ressources, ainsi que d'équilibre. Ensuite, les résultats d'un réseau de politique publique peuvent influencer la société, ce qui peut avoir comme effet de changer la relation du celui-ci par rapport à une problématique donnée. Les auteurs avancent l'exemple de politiques économiques qui affaibliraient les syndicats, et ceux-ci se retrouvant diminués, risqueraient de perdre leur place dans le processus de décision au sein du réseau. Troisièmement, les agents eux-mêmes peuvent être influencés par les résultats du réseau car ceux-ci sont dans un processus d'apprentissage constant et les résultats de leurs actions antérieures peuvent influencer leurs actions futures. Par exemple, si une politique se révèle être un échec, l'agent

responsable de cette dernière aura tendance à changer de stratégie dans le futur (Marsh et al., 2000).

C'est à partir de ces trois relations dialectiques que Marsh et al. (2000) ont pu développer leur modèle dialectique. Ce dernier met en lumière les trois relations et prend en compte plusieurs aspects.

- « Le contexte structurel plus large affecte à la fois la structure du réseau et les ressources que les acteurs doivent utiliser au sein du réseau ;
- La compétence qu'un acteur doit utiliser lors de la négociation est le produit de son aptitude innée et de son processus d'apprentissage ;
- Les interactions et la négociation dans le réseau reflètent une combinaison des ressources de l'acteur, de ses compétences, de la structure du réseau et de l'interaction des politiques ;
- La structure du réseau reflète le contexte structurel, les ressources de l'acteur, l'interaction du réseau et les résultats politiques ;
- Le résultat de la politique reflète l'interaction entre la structure de réseau et l'interaction de réseau » (Marsh et al., 2000, pp.9-10).

*Figure 1. Policy Networks and Policy Outcomes: A Dialectical Approach (Marsh et al., 2000)*



Le modèle dialectique permet donc de prendre en compte les différents facteurs endogènes et exogènes qui peuvent influencer un réseau de politique publique. Il permet aussi de comprendre les causes et les raisons d'éventuels changements dans la structure et le processus de décision d'un réseau. Il démontre qu'un réseau s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est nécessaire de prendre en compte. Les agents ne sont pas non plus à négliger car ils peuvent avoir un grand effet sur le réseau dans lequel ils évoluent.

L'idée de négociation est aussi présente chez Sandström et Carlsson (2008, p.505) qui décrivent l'action collective comme « le résultat d'un processus de négociation dans lequel les acteurs s'ajustent et s'adaptent aux actions des autres ». Les auteurs caractérisent les réseaux par la capacité des agents à avoir un but convergent afin d'atteindre leurs objectifs et cela même sans obligations hiérarchiques. Le principal apport de Sandström et al. (2008) est qu'ils théorisent la relation entre la structure des réseaux et le capital social. Premièrement, pour Burt (2000), Coleman (1990) et Lin (2001), l'approche de « l'opacité du réseau » suppose qu'un « niveau élevé d'interconnexions au sein d'un réseau facilite les performances en raison de l'amélioration de la communication, de la création de normes communes et de la possibilité de restreindre les comportements opportunistes » (cité par Sandström et al., 2008, p.508). Ici, c'est donc les relations au sein du réseau qui vont permettre son bon fonctionnement, notamment avec un contrôle de chacun par ses pairs. La deuxième approche des « trous structurels », quant à elle, met l'emphasis sur la répartition de l'information dans le réseau. Ces trous structurels représentent une faille dans le tissu social des réseaux et doivent être bouchés par les acteurs qui en ont la capacité. L'enjeu pour qu'un réseau ait un capital social élevé est donc de boucher le maximum de ces trous par une répartition efficace de l'information (Sandström et al., 2008). Ces deux approches ont été fusionnées en « une hypothèse sur la structure en réseau du capital social. En séparant la structure locale (qui fait référence aux activités intragroupes) de la structure globale (décrivant la manière dont les réseaux sont connectés à d'autres réseaux), Burt avance la proposition que bien que la médiation à travers le réseau des trous structurels semble être la source de valeur ajoutée, l'opacité peut être essentielle à la réalisation de la valeur enfouie dans ces trous structurels » (Sandström et al., 2008, p.508).

Le premier indicateur de l'opacité d'un réseau est la densité qui est calculée selon Scott (2000), « en divisant le nombre réel de connexions dans un réseau par le nombre maximal de connexions possibles. Une densité plus élevée signifie un niveau d'activité et d'opacité plus élevé » (cité par Sandström et al., 2008, p.509).

Le deuxième indicateur de l'opacité d'un réseau est comme le nomment les auteurs « la centralisation globale du réseau » (Sandström et al., 2008). Plus le réseau est centralisé et son système de fonctionnement basé sur la hiérarchie, plus son niveau d'opacité est élevé. « La centralisation du réseau est calculée en deux étapes. Les données décrivant la centralité de chaque acteur individuel sont utilisées comme base pour estimer le niveau de hiérarchie du réseau dans son ensemble. Premièrement, les scores de centralité de chacun des autres acteurs sont soustraits du score de centralité le plus élevé. Ensuite, les différences sont additionnées. Le résultat de ce calcul est divisé par la somme maximale des différences » (Sandström et al., 2008, p.509). Cet indicateur permet de se rendre compte des différences de connexion entre les agents. Trois concepts sont utilisés par Sandström et al. (2008) pour comprendre la centralité d'un acteur : la distance, la proximité et le degré. Ce dernier concept calcule le score de centralité de chaque acteur en fonction du nombre de connexions qu'il a dans le réseau.

## Chapitre 2 : La comparaison des réseaux de politique publique

Le concept de réseau de politique publique ainsi que les différents éléments qui le composent sont désormais éclaircis. Nous allons dans ce point-ci nous pencher sur les méthodes de comparaison possibles entre ceux-ci. C'est à travers le spectre de l'influence que Stokman (2017) réalise une typologie des différents réseaux (cf. fig.2) qu'il sépare en trois catégories :

Figure 2. Fundamental processes, dominant networks, approaches, and conditions for processes to dominate

| <b>Fundamental processes</b><br><b>Persuasion</b> | <b>Dominant networks</b><br><b>Information and trust networks</b> | <b>Present not-integrated Approaches</b><br>1. Contagion models<br>2. Reciprocal exchange networks | <b>Integrated approach</b><br>Cooperative Nash Bargaining Solution for all relevant stakeholders                                           | <b>Conditions for process to dominate</b><br>1. Reversion point very unattractive<br>2. Overall coalition possible/ sub-coalitions difficult to form<br>3. Risk-averse stakeholders |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Logrolling</b>                                 | Negotiated exchange networks                                      | 1. Coleman's exchange model<br>2. Network exchange theory                                          | Voting Position exchange models (cooperative solutions for subsets of stakeholders with positive and/or negative externalities for others) | Opposite positions and complementary interests                                                                                                                                      |
| <b>Enforcement</b>                                | Hierarchical/ power networks                                      | 1. Non-cooperative models                                                                          | (Noncooperative) challenge model                                                                                                           | Opposite positions and noncomplementary interests                                                                                                                                   |

- **Persuasion** : les acteurs ont pour but d'influencer les positions des autres parties prenantes sur certains sujets, ainsi que l'importance et la visibilité qu'ils accordent à ceux-ci. Pour persuader l'autre, l'acteur va fournir des données pertinentes et convaincantes. Ce modèle de la persuasion est le plus susceptible d'apparaître lorsque la décision collective est basée sur un système d'unanimité. Pour qu'un acteur puisse persuader les autres, il est nécessaire pour lui d'être perçu comme fiable. Sa réputation entre donc en jeu dans sa capacité à influencer les autres (Stokman, 2017).
- **Échange de concessions mutuelles** : ce processus, à l'opposé du précédent, ne vise pas à faire changer d'avis les autres acteurs. Celui-ci consiste en une négociation éclairée entre plusieurs parties prenantes, chacune acceptant de soutenir le point de vue de l'autre sur un sujet qui lui semble moins important afin de bénéficier en retour de son soutien sur un sujet considéré comme central (Stokman, 2017).

- L'imposition : comme l'échange de concessions mutuelles, l'imposition ne vise pas à faire changer d'avis des acteurs. Ce cas de figure est souvent observé lorsque les différents acteurs ont des avis incompatibles. Cette situation est due au fait que différents thèmes sont abordés dans la problématique et que chaque partie prenante accorde au moins à l'un d'eux une grande importance. Lorsque les valeurs centrales de la plupart des parties prenantes sont impliquées dans une problématique, l'argumentation et la persuasion sont insuffisantes pour faire changer leur position. Le réseau passe donc d'une logique de jeux d'influence à une logique de jeux de pouvoir et c'est donc l'imposition de sa vision aux autres qui va être privilégiée par l'acteur. Pour se faire, il doit constituer des coalitions afin de réunir un pouvoir suffisant pour soumettre ses opposants et les empêcher de faire des contre-propositions. Lorsque l'imposition est présente dans un réseau, certains acteurs peuvent spontanément changer leur position car ils se sentent obligés de le faire. « Les solutions aux problèmes de fond ne sont pas recherchées au moyen d'arguments, mais bien en montrant qu'il existe un soutien suffisant pour appliquer la décision sur la base des procédures formelles et/ou des arguments de pouvoir informels » (Stokman, 2017, p.9).

### Chapitre 3 : L'advocacy coalition framework

La deuxième théorie centrale de ce mémoire est l'*advocacy coalition framework* (ACF). Celle-ci est apparue dans la fin des années 80 grâce à Paul Sabatier et Hank Jenkins Smith, les deux auteurs principaux de celle-ci. Cette théorie « considère le processus politique comme une compétition entre des coalitions d'acteurs qui défendent des convictions quant aux problèmes et leurs solutions politiques. Cette compétition se déroule au sein de sous-systèmes de politique, définis comme l'ensemble des acteurs activement concernés par une question et cherchant régulièrement à influencer les politiques publiques qui la concernent » (Kübler, 2001, p.624). L'ACF a été notamment reliée à la psychologie affirmant que les acteurs politiques ont une perception de la réalité biaisée. Ces différents biais permettent de comprendre leurs comportements et leurs manières d'interagir avec les autres dans le cadre complexe que sont les changements de politique.

L'ACF vise à développer des outils théoriques et méthodologiques pour l'étude des changements dans les politiques. La théorie est divisée en trois grands « domaines théoriques : les coalitions de cause, les sous-systèmes de politique et les changements de politique » (Cisneros, 2019, para.2). Quinze hypothèses sont formulées afin d'explicitier les relations entre ces différents domaines. Les deux premiers domaines sont considérés comme le meilleur moyen pour classer les différents intervenants dans le cadre d'une recherche scientifique, et plus particulièrement, la notion de sous-système politique qui est centrale dans une analyse de coalition.

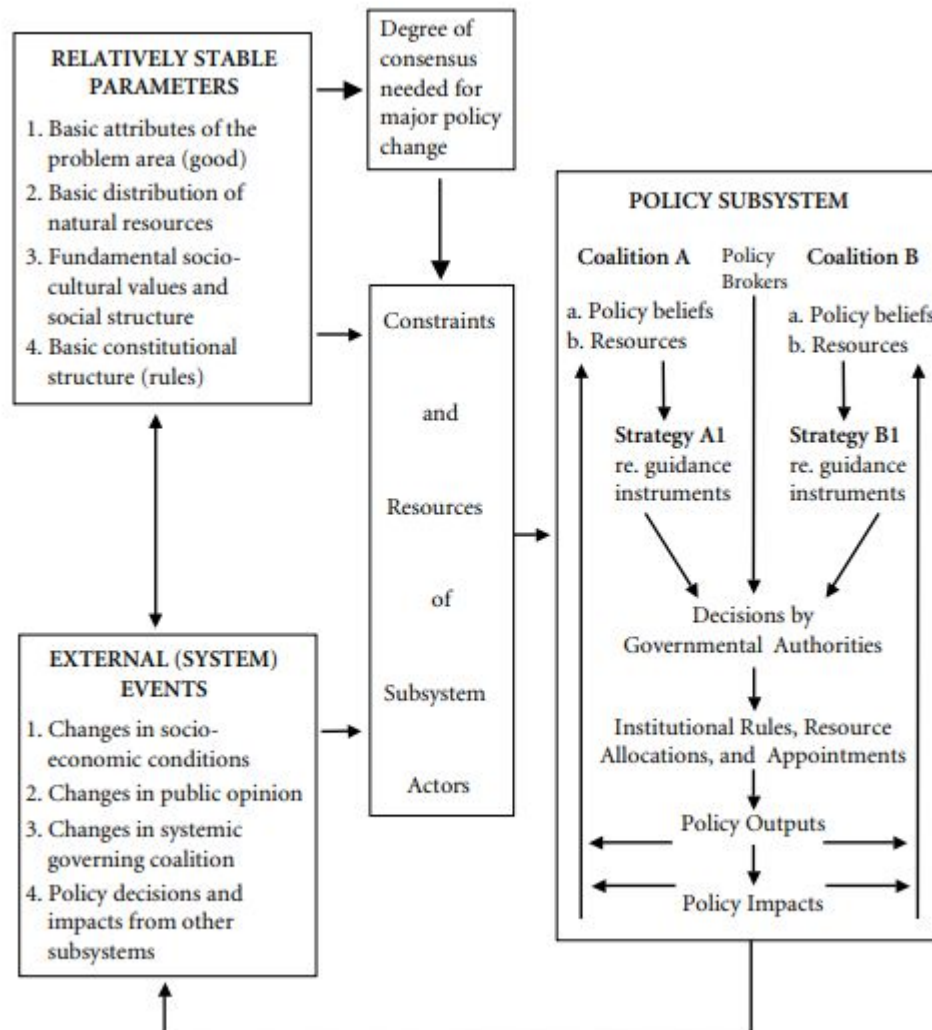
Selon Sabatier et Weible (2006, pp.191-192), l'ACF repose sur trois éléments fondateurs :

1. « La supposition au niveau macro que la mise en place de politique et leur changement se font au sein de sous-systèmes politiques constitués de spécialistes et que leur comportement est affecté par le contexte politique et économique général ».
2. « Un "modèle de l'individu" au niveau micro qui est fortement dessiné de la psychologie sociale ».
3. « Une conviction au niveau moyen que la meilleure façon de traiter avec la multiplicité des acteurs dans un sous-système est de les regrouper en coalitions de cause ».

« Ces trois éléments fondateurs affectent les variables que sont les croyances et les changements de politique de deux façons, le *policy-oriented learning* (l'apprentissage de politique publique) et les perturbations externes » (Sabatier et al., 2006, p.192).

Sabatier et al. (2006) représentent l'ACF sous la forme d'un schéma (fig.3) qui montre les points essentiels de cette théorie. Ceux-ci distinguent les paramètres stables des événements extérieurs, et tentent d'expliquer leur rôle dans les changements pouvant apparaître dans les sous-systèmes politiques. Les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système ont aussi une place centrale dans la compréhension des changements au sein de ce dernier.

Figure 3. *Advocacy Coalition Framework* (Sabatier et al., 2006, p.190)



« L'ACF perçoit le changement de politique comme une transformation d'un système de croyances hégémoniques au sein d'un sous-système de politique. Cela peut être le résultat de deux processus. Premièrement, l'apprentissage de politique publique peut amener une coalition hégémonique à se reconfigurer et à adapter son système de croyances afin d'atteindre ses objectifs plus efficacement. Deuxièmement, le changement de politique peut résulter d'événements non cognitifs provenant de l'extérieur du sous-système de politique, ce qui

modifie la répartition du pouvoir entre les acteurs du sous-système en modifiant les schémas de ressources et de contraintes » (Kübler, 2001, p.624).

Ces deux processus permettent des résultats très différents. En premier lieu, l'apprentissage de politique publique ne permet pas de modifier les croyances centrales (*core beliefs*) des politiques car ceux-ci sont ancrés très profondément et présentent une résistance élevée face au changement. Au contraire, Kübler (2001, p.624) laisse entendre qu'un changement majeur de politique nécessite l'apparition « d'événements non cognitifs extérieurs au sous-système ». Dans les 15 hypothèses évoquées précédemment, deux sont consacrées au changement de politique :

1. « L'attribut de base politique d'un programme gouvernemental dans une juridiction spécifique ne sera pas significativement révisé tant que la coalition de défense des droits du sous-système qui a institué le programme reste au pouvoir dans cette juridiction - sauf si le changement est imposé par une juridiction hiérarchiquement supérieure.
2. Les perturbations importantes externes au sous-système (par exemple, les changements de conditions socio-économiques, l'opinion publique, les coalitions gouvernantes au niveau du système ou les résultats de politique d'autres sous-systèmes) sont une cause nécessaire mais non suffisante du changement des attributs politiques essentiels d'un programme gouvernemental » (Kübler, 2001, p.625).

### 3.1. *Beliefs*

Dans la théorie de l'ACF, les croyances, ou *beliefs*, des acteurs politiques sont centrales. En effet, ce sont elles qui vont déterminer l'importance et la résistance au changement des différentes politiques dans lesquelles l'acteur est impliqué. « L'ACF suppose que les croyances normatives doivent être vérifiées empiriquement et n'exclut pas à priori la possibilité d'un comportement altruiste » (Sabatier et al., 2006, p.194). Dans l'ACF, ces croyances sont organisées en trois catégories structurelles :

1. « Un noyau profond d'axiomes normatifs et ontologiques fondamentaux qui définissent une vision de l'individu, de la société et du monde.
2. Un noyau politique de perceptions causales, des stratégies de base et des positions politiques permettant d'atteindre des convictions profondes d'un sous-système de politique donné.

3. Un ensemble d'aspects secondaires comprenant des considérations instrumentales sur la manière de mettre en œuvre le noyau de politique » (Kübler, 2001, p.624).

Ces trois catégories se distinguent aussi par leurs différences en termes de résistance au changement. Plus on s'éloigne des convictions profondes d'un acteur, moins celles-ci opposent une résistance au changement. Les croyances jouent un rôle central dans la formation de coalitions. En effet, selon Kübler (2001), ces dernières se forment généralement autour de convictions profondes partagées. « Afin de réaliser les objectifs générés par leurs convictions, les coalitions de cause tentent de faire en sorte que les institutions gouvernementales se comportent conformément à leurs principes directeurs. En cela, ils sont supposés être instrumentalement rationnels » (Kübler, 2001, p.624).

Sabatier et al. (2006) quant à eux présentent les trois catégories structurelles de la manière suivante :

1. Ils identifient d'abord les croyances centrales, qui « impliquent des normes très générales et des hypothèses ontologiques sur la nature humaine, la priorité relative des valeurs fondamentales telles que la liberté et l'égalité, la priorité relative du bien-être de différents groupes [...] » (Sabatier et al., 2006, p.194). C'est aussi à ce niveau que se situe la différence entre gauche et droite au sens politique. Ce niveau de croyance est ancré très profondément dans les individus et est difficile à modifier car il se forme dès l'enfance.
2. Le deuxième niveau de croyance identifié par Sabatier et al. (2006) est celui des croyances de politique publique. Celles-ci sont moins générales que les croyances centrales et sont souvent axées sur un sous-système de politique précis. Les auteurs considèrent que chaque membre d'un sous-système de politique connaît les autres membres ainsi que les relations présentes entre eux. L'objectif d'un membre est d'appliquer ses croyances centrales à travers la mise en place de son *policy core belief* (croyances de politique publique) en créant une coalition suffisante pour l'imposer. « Cependant, il n'y a pas toujours de correspondance un à un entre les croyances de politique publique et les croyances centrales. [...] Parce que les croyances de politique publique ont une vision à l'échelle des sous-systèmes de politique et ont à faire avec des choix de politiques fondamentaux, ceux-ci sont aussi résistants au changement » (Sabatier et al., 2006, p.195).

3. Enfin, le troisième et dernier niveau est celui des croyances secondaires. Celles-ci ont une portée bien moindre que les deux précédents niveaux. Elles visent des politiques très spécifiques comme des questions budgétaires. Contrairement aux deux autres catégories, les croyances secondaires sont peu résistantes au changement du fait de leur nature spécifique, et nécessitent donc moins de discussions et d'arrangements entre les acteurs pour arriver à un consensus.

*Tableau 1. Typologie des beliefs*

|                 | <b>Typologie des croyances de Kübler, (2001)</b>                                                                                                   | <b>Typologie des croyances de Sabatier et al. (2006)</b> |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Niveau 1</b> | « Un noyau profond d'axiomes normatifs et ontologiques fondamentaux qui définissent une vision de l'individu, de la société et du monde » (p.624). | Les croyances centrales                                  |
| <b>Niveau 2</b> | « Un noyau politique de perceptions causales, des stratégies de base et des positions politiques » (p.624).                                        | Les croyances de politique publique                      |
| <b>Niveau 3</b> | « Un ensemble d'aspects secondaires comprenant des considérations instrumentales sur la manière de mettre en œuvre le noyau de politique » (p.624) | Les croyances secondaires                                |

« Lorsqu'il est dominé par un seul intérêt, un sous-système est considéré comme un monopole politique. Un monopole politique a une structure institutionnelle définissable responsable de l'élaboration des politiques dans un domaine donné, et sa responsabilité est supportée par certaines idées ou images puissantes. Ces images sont généralement liées aux croyances centrales et peuvent être communiquées simplement et directement au public » (Baumgartner, Jones, et True, 2006, p.159).

## Chapitre 4 : Présentation générale des attentes théoriques

Cette dernière partie théorique a pour but de mettre en lumière les éléments centraux de chaque théorie qui seront utiles lors de l'analyse des données. Ce sous-point sera divisé en deux afin de scinder les éléments issus de l'ACF et ceux issus de la théorie des réseaux de politique publique.

Premièrement, les réseaux de politique publique ont, comme exposé précédemment, une vision optimiste des résultats fournis par un réseau. Comme démontré par Burt (2000), Coleman (1990) et Lin (2001) dans leurs théories sur l'opacité d'un réseau, un « niveau élevé d'interconnexions au sein d'un réseau facilite les performances en raison de l'amélioration de la communication, de la création de normes communes et de la possibilité de restreindre les comportements opportunistes » (cité par Sandström et al., 2008, p.508). La théorie des réseaux de politique publique affirme donc que plus les interactions sont nombreuses, plus les acteurs sont en mesure d'atteindre un objectif commun. C'est donc dans ce cadre que la négociation prend une place d'ampleur au sein de la théorie des réseaux de politique publique. C'est d'ailleurs à travers le spectre de l'influence que Stokman (2017) réalise une typologie des différents réseaux (cf. fig.2).

L'ACF propose une vision plus pessimiste de la capacité des acteurs d'un réseau à atteindre un consensus. Dans cette théorie, il n'y a pas d'objectif commun à tous les membres du réseau. L'ACF est notamment reliée à la psychologie affirmant que les acteurs politiques ont une perception biaisée de la réalité. Ces différents biais permettent de comprendre leurs comportements et leurs manières d'interagir avec les autres dans le cadre complexe que sont les changements de politique. L'élément central de cet axiome est donc le système de croyances des acteurs qui met en lumière ces biais (Sabatier et al., 2006).

L'autre point central de cette théorie peut être résumé par le schéma de la figure 3 qui synthétise les différents éléments susceptibles d'influencer le changement de politique. Au vu de ces différents points, nous pouvons prédire que les données montreront des oppositions fortes entre les acteurs sur leurs croyances fondamentales, des négociations n'aboutissant pas et des facteurs tels que des événements externes ayant des implications sur le changement de politique.

Pour conclure ce volet théorique, voici un tableau mettant en évidence les différences de vision entre théorie des réseaux et ACF autour de différents critères

Tableau 2. Prédiction théoriques comparées

|                                    | <b>Advocacy coalition<br/>framework (ACF)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Théorie des réseaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Relations entre les acteurs</b> | <p>Selon Sabatier et al. (2006), l'objectif d'un membre est d'appliquer ses croyances centrales à travers la mise en place de ses croyances de politique publique en créant une coalition suffisante pour les imposer.</p> <p>La négociation a donc comme seul objectif de réussir à imposer ses croyances de politique publique aux autres acteurs. Les croyances jouent un rôle central dans la formation de coalitions. En effet, selon Kübler (2001), ces dernières se forment généralement autour de convictions profondes partagées. « Afin de réaliser les objectifs générés par leurs convictions, les coalitions de cause tentent de faire en sorte que les institutions gouvernementales se comportent conformément à leurs principes directeurs. En cela, ils sont supposés être</p> | <p>« La compétence qu'un acteur doit utiliser lors de la négociation est le produit de son aptitude innée et de son processus d'apprentissage.</p> <p>Les interactions et la négociation dans le réseau reflètent une combinaison des ressources de l'acteur, de ses compétences, de la structure du réseau et de l'interaction des politiques » (Marsh et al., 2000, pp.9-10).</p> <p>Sandström et al. (2008) caractérisent les réseaux par la capacité des agents à avoir un but convergent afin d'atteindre leurs objectifs et cela même sans obligations hiérarchiques.</p> |

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                            | instrumentalement rationnels<br>» (Kübler, 2001, p.624).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Décisions et résultats liés à la politique publique</b> | <p>« L'ACF perçoit le changement de politique comme une transformation d'un système de croyances hégémoniques au sein d'un sous-système de politique. Cela peut être le résultat de deux processus.</p> <p>Premièrement, l'apprentissage de politique publique peut amener une coalition hégémonique à se reconfigurer et à adapter son système de croyances afin d'atteindre ses objectifs plus efficacement.</p> <p>L'apprentissage de politique publique ne permet pas de modifier les croyances centrales des politiques car celles-ci sont ancrées très profondément et présentent une résistance élevée face au changement.</p> <p>Deuxièmement, le changement de politique peut résulter d'événements non cognitifs provenant de l'extérieur du sous-système de politique, ce qui modifie la répartition du pouvoir</p> | <p>Il existe trois façons pour les résultats d'influencer les réseaux. Dans la première manière, le résultat peut modifier la composition du réseau en termes de membres, le niveau de ses ressources, ainsi que leur équilibre. Ensuite, les résultats d'un réseau de politique publique peuvent influencer la société, ce qui peut avoir comme effet de changer la relation du réseau par rapport à une problématique donnée.</p> <p>Troisièmement, les agents eux-mêmes peuvent être influencés par les résultats du réseau car ceux-ci sont dans un processus d'apprentissage constant et les résultats de leurs actions antérieures peuvent influencer leurs actions futures (Marsh et al., 2000).</p> |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                  | <p>entre les acteurs du sous-système en modifiant les schémas de ressources et de contraintes » (Kübler, 2001, p.624).</p> <p>Ces deux éléments sont aussi présentés par Sabatier et al. (2006).</p>                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Contraintes de ressources</b> | <p>« Le changement de politique peut résulter d'événements non cognitifs provenant de l'extérieur du sous-système de politique, ce qui modifie la répartition du pouvoir entre les acteurs du sous-système en modifiant les schémas de ressources et de contraintes » (Kübler, 2001, p.624).</p>                                                                 | <p>« Dowding suggère que tout changement de politique résulte d'un changement du modèle de dépendance des ressources au sein du réseau. Marsh et Rhodes affirment que la plupart des changements de réseau résultent de facteurs exogènes » ; notamment économiques (Marsh et al., 2000, p.7)</p>                                                                               |
| <b>Beliefs</b>                   | <p>Les croyances des acteurs sont des éléments centraux du changement de politique. Si les croyances centrales des différents acteurs de la coalition sont touchées par la politique et que ceux-ci sont en opposition alors il est extrêmement compliqué d'atteindre un consensus. L'objectif d'un membre est d'appliquer ses croyances centrales à travers</p> | <p>La structure du réseau influence les agents car elle met en place des comportements répétés qui permettent d'instaurer une routine dans les manières de prendre les décisions. Les agents, quant à eux, peuvent influencer le réseau de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Leurs intérêts et préférences peuvent entrer au moins</li> </ul> |

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                             | <p>la mise en place de ses croyances de politique publique en créant une coalition suffisante pour l'imposer (Sabatier et al., 2006 ; Kübler, 2001)</p>                                                                                                                                   | <p>partiellement en conflit avec les intérêts du réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les contraintes ou les possibilités d'action d'un agent fournies par les structures de réseau ne se produisent pas automatiquement » (Marsh et al., 2000, p.6).</li> <li>• « Chaque agent a des capacités qui lui permettent de profiter ou non des opportunités fournies par la structure ainsi que de négocier les contraintes qu'on lui impose » (Marsh et al., 2000, p.6).</li> </ul> |
| <b>Éléments de contexte</b> | <p>Un changement majeur de politique nécessite l'apparition « d'événements non cognitifs extérieurs au sous-système » (Kübler, 2001, p.624).</p> <p>« Les perturbations importantes externes au sous-système (par exemple, les changements de conditions socio-économiques, l'opinion</p> | <p>« Le contexte structurel plus large affecte à la fois la structure du réseau et les ressources que les acteurs doivent utiliser au sein du réseau » (Marsh et al., 2000, pp.9-10).</p> <p>« Tout changement de politique résulte d'un changement du modèle de dépendance des ressources</p>                                                                                                                                                                                                    |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>publique, les coalitions gouvernantes au niveau du système ou les résultats de politique d'autres sous-systèmes) sont une cause nécessaire mais non suffisante du changement des attributs politiques essentiels d'un programme gouvernemental » (Kübler, 2001, p.625).</p> | <p>au sein du réseau. En revanche, Marsh et Rhodes affirment que la plupart des changements de réseau résultent de facteurs exogènes ; ils se concentrent sur quatre aspects : économique, idéologique, politique et basé sur la connaissance. Une fois encore, ces deux approches ont des limites. Plus important encore, il est difficile de maintenir la distinction entre facteurs exogènes et endogènes » (Marsh et al., 2000, p.7).</p> |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## **Partie 2 - CONTEXTUALISATION ET MÉTHODOLOGIE**

Cette partie vise à expliciter et justifier les différentes méthodes utilisées dans ce mémoire afin de collecter et d'analyser les données empiriques. Dans ce mémoire, nous allons analyser le changement de politique dans le domaine du photovoltaïque en Wallonie en réunissant et en codant des articles de la presse belge.

### **Chapitre 1 : Contextualisation de la politique**

Pour analyser efficacement l'évolution de cette politique publique, il est nécessaire d'en faire l'historique. La genèse de cette politique prend place en 2007. Le Ministre wallon de l'Emploi et de l'Énergie, André Antoine, veut augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques chez les particuliers et pour ce faire, il décide de subsidier le secteur en multipliant par 7 le nombre de certificats verts octroyés par Mégawatt/heure pour la filière du photovoltaïque. À ce subside, il rajoute une prime de 3500 euros cash. Cette politique a des effets très rapides et le nombre de panneaux photovoltaïques chez les particuliers explose.

C'est en 2009 et plus précisément le 15 juillet que le vent commence à tourner. À la suite des élections, Jean-Marc Nollet récupère la compétence de l'énergie. « Il constate que la prime en cash coûte cher au budget wallon et qu'elle n'est plus nécessaire vu la diminution importante du prix des panneaux. Il décide de supprimer cette prime et déclenche alors un déluge de réactions outrées de la part du secteur, de l'opposition et de parlementaires de la majorité » (RTBF, 2016, para.6). C'est à partir de ce moment, que l'on peut distinguer un véritable changement de politique. Peter Hall soutient qu'il existe « trois types de changement de politique, chacun associé à un niveau plus élevé de changement : ajustements de routine aux instruments de politique connus, changements dans les instruments politiques eux-mêmes utilisés pour atteindre des objectifs politiques communs, et des changements dans les objectifs eux-mêmes » (Baumgartner, 2013, p.4). Or, dans ce cas, il s'agit bien d'un changement dans les objectifs eux-mêmes, on ne vise plus à augmenter drastiquement le nombre de panneaux photovoltaïques. La priorité est maintenant mise sur l'isolation des habitations ainsi que sur l'équilibre du budget.

Après la suppression de la prime, Jean-Marc Nollet continue sa réforme des aides accordées au secteur. C'est le 1<sup>er</sup> avril 2013 qu'apparaît le régime transitoire mettant définitivement fin au

plan Solwatt. Celui-ci annule la multiplication par 7 des certificats verts accordés au photovoltaïque et propose « 1,5 certificat vert par MWh produit pour la tranche entre 0 et 5 kWc ; 1 certificat vert par MWh produit pour la tranche au-delà de 5 kWc et jusqu'à 10 kWc » (EF4, 2013, para.2-3).

Ce régime transitoire prend fin le 1<sup>er</sup> mars 2014, jour de la mise en place du plan Quali watt. « Le gouvernement décidera finalement de ramener de 15 à 10 ans la durée d'octroi des CV promis. Une "rupture du contrat de confiance" dénoncée par l'opposition et par les ménages concernés et qui ne corrige pas complètement le dérapage, loin de là » (RTBF, 2016, para.9)

## Chapitre 2 : Collecte des données

La première chose à faire lorsque l'on veut collecter des données est de délimiter quels articles rentrent dans la base de données avec des critères précis. Premièrement, nous n'allons analyser que des articles de presse écrite belge francophone dans différents journaux : Le Soir et La Libre. Ceux-ci ont été choisis car ils sont deux quotidiens reconnus en Belgique francophone et que Le Soir est un journal à tendance moins conservatrice que La Libre. Cela permet donc d'obtenir des articles émanant de différents courants idéologiques. Ces articles sont récoltés sur les sites de chaque journal grâce aux identifiants de l'Université catholique de Louvain. Les articles sont donc tirés des deux sites suivants :

1. [www.lesoir.be](http://www.lesoir.be)
2. [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be)

La deuxième condition est temporelle, nous n'analysons dans ce mémoire que des articles parus entre le 20 décembre 2007, qui est la date de l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'octroi des certificats verts, et le 22 juillet 2014. Cette date limite est fixée à la fin de la 8<sup>ème</sup> législature du Gouvernement wallon. Ce choix de date permet de prendre en compte l'entière de l'évolution de la politique du photovoltaïque wallon depuis la création du plan Solwatt par André Antoine, et ce jusqu'à la fin de la 8<sup>ème</sup> législature du Gouvernement wallon. Ce choix de temporalité permet donc d'analyser le réseau de manière complète jusqu'à sa modification structurelle (mise en place d'un nouveau gouvernement).

Sur chacun des sites, les articles sont sélectionnés à l'aide de mots-clés qui sont : Photovoltaïque, Certificats verts, Wallonie et Gouvernement.

### Chapitre 3 : Codage des articles

Chaque article est codé selon la grille ci-dessous afin de rendre l'analyse possible et compréhensible. En effet, dans chaque article, nous identifions les éléments importants pour ce mémoire et nous les classons dans un tableau préétabli et présenté ci-dessous. Ces indicateurs sont choisis car ils sont représentatifs des théories que nous utilisons dans l'analyse de congruence. « Le "seul" critère pertinent pour déduire des indicateurs dans l'analyse de congruence est la validité conceptuelle de ces indicateurs, toute la question est de savoir si les observations que les indicateurs permettront d'observer des éléments qui exprimeront les concepts abstraits d'une manière correcte » (Blatter et al., 2008, p.327). La grille de codage complétée est disponible en Annexe 1.

*Tableau 3. Grille de codage*

| <b>Num<br/>éro<br/>de<br/>l'arti<br/>cle</b> | <b>Titre<br/>de<br/>l'arti<br/>cle<br/>+date</b> | <b>Média<br/>de<br/>proven<br/>ance</b> | <b>Acteu<br/>rs<br/>présen<br/>tés</b> | <b>Élémen<br/>ts<br/>de<br/>contex<br/>te</b> | <b>Coopér<br/>ation /<br/>opposit<br/>ion</b> | <b>Relati<br/>ons<br/>entre<br/>acteu<br/>rs</b> | <b>Décisio<br/>ns et<br/>résulta<br/>ts liés<br/>à<br/>la polit<br/>ique<br/>publiq<br/>ue</b> | <b>Contrai<br/>ntes de<br/>ressou<br/>rces</b> | <b>Croya<br/>nces<br/>des<br/>acteur<br/>s</b> | <b>Autres<br/>observa<br/>tions</b> |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>1.</b>                                    |                                                  |                                         |                                        |                                               |                                               |                                                  |                                                                                                |                                                |                                                |                                     |
| <b>2.</b>                                    |                                                  |                                         |                                        |                                               |                                               |                                                  |                                                                                                |                                                |                                                |                                     |
| <b>3.</b>                                    |                                                  |                                         |                                        |                                               |                                               |                                                  |                                                                                                |                                                |                                                |                                     |

1. Éléments de contexte : ce critère a pour but de réunir les différents éléments exogènes susceptibles d'influencer le réseau.
2. Coopération/opposition : ce critère est fortement lié au suivant et permet de simplifier la lecture des relations entre les différents acteurs.
3. Relations entre acteurs : ce critère permet de rendre compte efficacement de la relation entre plusieurs acteurs.
4. Décisions et résultats liés à la politique publique : ce critère permet de lister les différents résultats et implications qu'ont eus les politiques publiques antérieures.
5. Contraintes de ressources : Ce critère vise à regrouper deux types de données : les ressources propres aux acteurs dans le cadre du réseau et les contraintes de ressources liées à la politique elle-même.

6. Croyances des acteurs : ce critère vise à regrouper les différentes informations concernant les croyances des acteurs du réseau.
7. Autres observations : section ayant pour but de permettre de prendre en compte les éventuelles observations ne rentrant pas dans les sections précédentes.

Pour appréhender les résultats qui sont fournis par cette analyse, il est nécessaire d'en comprendre les limites. La première et la plus centrale de ces limites est due aux données en elles-mêmes. En effet, bien que le choix d'analyser des articles de presse permet d'avoir une vision globale, extérieure et sur le long terme de la problématique, il implique aussi de se reposer sur des données de seconde main qui ne sont pas directement fournies par les acteurs du réseau (mis à part les quelques interviews). « Le discours médiatique répond à des contraintes de temps, de styles, économiques, déontologiques, idéologiques, etc. Le discours médiatique n'est pas séparé de la sphère politique » (D'Angelo, 2019). Une deuxième limite de cette analyse est le nombre d'articles et de journaux sélectionnés. Cette limite est due aux contraintes de temps qu'impose la rédaction d'un mémoire mais un élargissement du corpus de données aurait permis une interprétation et une analyse plus fine de la problématique de ce mémoire. Enfin une troisième limite est inhérente à une analyse de congruence. En effet, les théories sélectionnées pour ce mémoire ont une approche similaire du changement de politique avec une vision au niveau micro se voulant au plus proche des acteurs, de leurs croyances et des relations les unissant. Il est donc nécessaire de prendre conscience que les lentilles théoriques utilisées dans ce mémoire, en se focalisant sur certains éléments, sont susceptibles d'en oublier d'autres.

## Chapitre 4 : L'analyse de congruence

Maintenant que les deux théories ainsi que la méthodologie sont présentées, il est nécessaire de développer la manière dont nous allons les utiliser dans ce mémoire. Bien que celles-ci se rejoignent sur plusieurs points, elles se différencient dans l'approche des changements de politique et l'apprentissage des acteurs. Alors que la théorie des réseaux de politique publique est très optimiste et soutient qu'à force de contact entre eux les différents acteurs arrivent à un consensus, l'ACF prend un point de vue plus pessimiste et soutient que si le sujet est en relation avec les croyances centrales des acteurs, ceux-ci sont extrêmement réticents à l'apprentissage et à la négociation. L'objectif que nous essayons d'atteindre à travers ce mémoire est de comprendre à travers les éléments empiriques recueillis, laquelle de ces théories décrit le mieux la réalité de notre cas d'étude (Blatter et Blume, 2008, p.319).

L'analyse de congruence est une approche qui se concentre donc sur le fait d'analyser et comparer à travers les observations d'éléments empiriques, la capacité des théories à expliquer le cas étudié. « Afin de pouvoir tirer des conclusions sur la pertinence de théories, il est nécessaire que le chercheur réfléchisse intensément sur la relation entre concepts abstraits et observations concrètes » (Blatter et al., 2008, p.325). Cette analyse est particulièrement efficace pour comparer plusieurs théories, ce qui est notre cas ici, car elle ne se contente pas d'une variable indépendante et d'une autre dépendante. Elle demande d'analyser une multitude de variables ainsi que des liens de causalité complexes. Pour déterminer les indicateurs qui vont permettre de procéder à une analyse de congruence, il n'existe pas de chemin prédéfini. « Le "seul" critère pertinent pour déduire des indicateurs dans l'analyse de congruence est la validité conceptuelle de ces indicateurs, toute la question est de savoir si les indicateurs permettront d'observer des éléments qui exprimeront les concepts abstraits d'une manière correcte. Cette sensibilité nécessaire pour faire des sauts inférentiels entre des observations concrètes et des concepts et significations abstraites sont donc au centre de l'approche par la congruence » (Blatter et al., 2008, p.327). Pour réaliser une analyse de congruence de qualité, il est nécessaire de laisser les éléments empiriques et théoriques interagir entre eux de manière itérative. Ces interactions permettent d'appréhender l'entière complexité du cas et des théories observés (Blatter et al., 2008). Contrairement à d'autres méthodes, l'analyse de congruence se centre sur les théories et non sur le cas analysé. C'est dans ce cadre que les indicateurs doivent être pensés, afin de permettre au chercheur de déceler les éléments concordants entre théorie et empirie.

Il est donc nécessaire de rester compréhensifs avec les indicateurs choisis et de ne pas fermer son analyse à ceux-ci. Il est important pour le chercheur de rester ouvert aux nouveaux éléments susceptibles de relier ou non, empirie et théorie. « Nous devrions comprendre la généralisation dans une approche de congruence comme une tentative de tirer des déductions du concret à l'abstrait. Le "concret" est défini comme la (non) congruence entre les prédictions déduites des théories et les observations empiriques du cas alors qu'"abstrait" fait référence à des concepts qui sont les éléments d'une théorie ou d'un paradigme. Les théories et paradigmes fournissent des cadres interprétatifs cohérents pour la compréhension et l'explication des événements et des résultats d'un discours (scientifique) » (Blatter et al., 2008, p.341).



## **Partie 3 - RÉSULTATS ISSUS DE L'ANALYSE DES DONNÉES RÉCOLTÉES**

### **Introduction**

À la suite de la récolte et du codage des articles de presse sélectionnés, cinq critères apparaissent comme centraux : les relations entre les acteurs, les décisions et résultats liés à la politique publique, les contraintes de ressources, les croyances des acteurs et les éléments de contexte. L'analyse des données est donc répartie en cinq sous-points pour chacun de ces critères. Chaque sous-point est subdivisé en deux parties. La première présente un rapide rappel des prédictions issues de la littérature relative aux réseaux et celles issues de la littérature relative à l'ACF. La deuxième partie de chaque sous-point contient l'analyse en tant que telle des données récoltées et la mise en relation de ces données avec les prédictions théoriques exposées précédemment.

### **Chapitre 1 : Les relations entre acteurs**

Le premier critère que nous retenons est donc celui des relations entre les acteurs. Les deux théories abordées dans ce mémoire parlent de ce critère. Dans ce cas-ci, la différence d'approche entre les deux est majeure. D'une part la théorie des réseaux de politique publique met l'emphasis sur la négociation entre les acteurs, la capacité et la force de négociation qui varie selon chaque acteur. Les réseaux sont caractérisés par la capacité des agents à avoir un but convergent afin d'atteindre leurs objectifs et cela même sans obligations hiérarchiques. C'est donc une vision optimiste des interactions entre les acteurs.

Pour l'ACF, on retrouve une vision plus pessimiste des interactions entre les acteurs. Il n'est plus question de parvenir à un objectif commun comme auparavant, mais bien d'appliquer ses croyances centrales à travers la mise en place de ses croyances de politique publique en créant une coalition suffisante pour l'imposer.

À la lumière des données récoltées, trois relations apparaissent comme centrales de par leur nombre d'apparitions au sein du corpus de données :

- Les relations entre les partis au sein de la majorité olivier du Gouvernement wallon.
- Les relations de Jean-Marc Nollet avec les autres partis et le sien.

- Les relations entre l'opposition et la majorité au Parlement wallon.

Premièrement, nous allons aborder les relations entre les partis au sein de la majorité olivier du Gouvernement wallon. Pour appréhender de manière efficace cette relation, il est nécessaire de prendre en compte son évolution au fil du temps et la durée du dossier photovoltaïque. La première mention de tensions au sein de la majorité olivier apparaît en fin d'année 2009, quelques mois à peine après la mise en place du gouvernement. Dès ce moment, les tensions se cristallisent autour du photovoltaïque et particulièrement entre deux partis : CDH et Ecolo (art. 72 et 78). Ces tensions n'ont pas disparu avec le temps, en 2010, les articles 80, 56, 97 font mention à nouveau de ces dernières : « la suppression des primes de la Région wallonne au photovoltaïque agite aussi la majorité olivier » (art. 56). Ces articles mentionnent notamment des attaques de député CDH envers Jean-Marc Nollet, et ce afin de défendre le plan Solwatt précédemment mis en place par le ministre André Antoine (lui-même issu du CDH). En 2012, le PS qui semble jusque-là spectateur des tensions naissantes au sein de l'olivier sur le photovoltaïque, prend maintenant part aux divergences qui agitent la majorité. Les articles 183 et 110 font état de ce nouveau désagrègement de la coalition olivier.

Février et mars 2013 marquent le point culminant de ces tensions. En effet plus de 65 articles du corpus de données apparaissent lors de ces deux mois (ce qui représente 22% des données). Durant ce laps de temps, les dissensions entre les différents partis du gouvernement semblent plus fortes que jamais. Il faudra attendre plusieurs mois pour que ceux-ci atteignent finalement un accord, et accouchent du plan Quali watt et de la période transitoire post-Solwatt. Malgré l'accord, les tensions ne disparaissent pas et de nombreux articles (245, 258, 262, 267, 282, 285, 286, 291) mettent en lumière le fait que toutes les tensions ne sont pas résolues, et ce, notamment à cause de l'approche des échéances électorales. D'autres articles (260, 264, 292), quant à eux, font état d'un apaisement des dissensions au sein du gouvernement.

Cette relation peut être très bien expliquée par la théorie des réseaux. On retrouve l'idée d'un but convergent (la gestion de la bulle photovoltaïque). De plus, le fait que les différents partis de la majorité parviennent à un accord et ceci après plusieurs années de dissensions rejoint le postulat de la théorie des réseaux de politique publique. Selon celui-ci, plus le nombre d'interactions est élevé entre les différents membres d'un réseau plus la probabilité d'atteindre un consensus pour satisfaire à l'objectif commun est élevée. Cependant, il est également nécessaire de prendre en compte le point de vue de l'ACF. La vision selon laquelle chaque agent tente d'appliquer ses croyances centrales à travers la mise en place de ses croyances de politique publique en créant une coalition suffisante pour l'imposer, peut expliquer la durée des

tensions entre les différents partis de la majorité. En effet, étant donné que PS et CDH formaient une bipartite lors de la législature précédente et que ce sont eux qui ont mis en place le plan Solwatt, on peut estimer que leurs croyances de politique publique sur le sujet du photovoltaïque étaient déjà en place. On peut donc supposer que ce sont des perturbations externes survenues au cours de la législature qui les ont poussés à modifier leur politique.

La deuxième relation analysée est celle de Jean-Marc Nollet avec les autres acteurs de la majorité. Nous allons ici nous concentrer sur la période de février à mars 2013, qui comme dit précédemment, est très fournie en données et est centrée majoritairement sur l'isolement de Nollet. Cette période de crise commence le 19 février 2013 à la suite d'une interview donnée à La Libre dans laquelle Nollet propose d'offrir 500 kWh par an à tous les ménages afin de pallier la hausse des prix de l'énergie engendrée par la bulle photovoltaïque. Suite à cette déclaration, une véritable implosion survient au sein de la majorité olivier. Le PS et le CDH tirent à boulets rouges sur le ministre Ecolo (articles 119, 127, 187, 189, 194, 195, 199), et ce jusqu'au point d'obliger le ministre président Rudy Demotte à publiquement inviter ses partenaires au « resserrement des rangs » au sein de la majorité (article 200). C'est seulement après l'accord sur le plan Quali watt survenu le 21 mars 2013 que la tempête semble se calmer pour le ministre Ecolo. La fin de la législature olivier est marquée par l'abandon progressif d'Ecolo par les deux autres partis de la majorité, exprimant publiquement leur réticence à participer à nouveau à un gouvernement avec Ecolo (article 248). Malgré quelques signes d'apaisement pour Ecolo, c'est sa survie en 2014 comme partenaire d'une future majorité qui est désormais en jeu. Les Verts sont clairement favorables à une reconduction de l'Olivier mais pas leurs partenaires (article 264). Nollet et son parti semblent plus esseulés que jamais lorsque le 10 octobre 2013, PS et CDH s'allient au MR pour voter contre une proposition Ecolo. Jean-Marc Nollet, fortement critiqué par les différents partis politiques ainsi que la société civile, semble acculé. La défaite électorale de 2014 n'arrangera pas sa situation à tel point que celui-ci sera même tenu pour responsable en partie de l'échec des Verts au sein même de son parti (article 299).

La relation de Jean-Marc Nollet avec les autres partis peut elle aussi être analysée à l'aide de nos éléments théoriques. On peut expliquer la mise à l'écart d'Ecolo et de Nollet par leur incapacité à imposer leurs croyances de politique publique sur le sujet du photovoltaïque en ne prenant pas assez en compte les croyances de leurs partenaires de la majorité. Cette incapacité peut s'expliquer de deux manières. Premièrement, l'écologie et les énergies vertes sont le point le plus central de la vision politique d'Ecolo. Deuxièmement, PS et CDH formaient une bipartite lors de la législature précédente et étaient par conséquent habitués à travailler ensemble

et à faire des compromis, tandis qu'Ecolo n'exerçait le pouvoir que pour la seconde fois de son histoire. Ce manque d'expérience peut partiellement expliquer l'incapacité de Jean-Marc Nollet et Ecolo à maintenir une place stable et centrale dans leur coalition.

La troisième et dernière relation analysée est celle entre l'opposition et la majorité au Parlement wallon et plus particulièrement entre le MR et les partis de la majorité. C'est une relation qui n'a que peu évolué au fil du temps. Le MR a, durant toute la législature, effectué un long travail de sappe de la majorité olivier. Premièrement, en se plaçant toujours en opposition forte avec les décisions du Gouvernement wallon sur le photovoltaïque et en insistant sur la dette créée par le système des certificats verts (articles 46, 52, 121, 123, etc.). À partir de la crise de février et mars 2013, le MR change d'angle d'attaque et insiste sur deux points dans les différents médias. Premièrement, ils se placent comme les défenseurs des détenteurs de panneaux photovoltaïques déçus par les décisions du gouvernement et, deuxièmement, ils concentrent leurs attaques sur le parti Ecolo qui semble en mauvaise posture au sein de la majorité. (articles 130,134, 137,189,192,193,201, etc.).

Le choix du MR de s'attaquer majoritairement à Ecolo peut s'expliquer grâce aux enseignements de l'ACF. À plusieurs reprises, le parti libéral dénonce « l'extrémisme doctrinaire » des Verts (articles 223 et 226). Cet élément doit être analysé en rapport avec la précédente relation. L'affaiblissement des Verts au sein de la majorité olivier représente une opportunité pour le MR. Le choix du MR peut être interprété comme une volonté des libéraux d'appuyer sur les dissensions internes de la majorité et de pointer l'incapacité d'Ecolo à négocier sur leurs croyances de politique publique, notamment en vue de récupérer une place dans la majorité lors de la prochaine législature.

En résumé de l'analyse de ce critère, nous pouvons relever le fait que l'ACF explique particulièrement bien les tensions et les dissensions qui sont apparues au sein et hors de la majorité. Celles-ci sont dues à deux éléments centraux : premièrement, le fait que le dossier photovoltaïque touche aux croyances de politique publique des trois partis de la majorité rend les compromis et la négociation extrêmement compliqués. Deuxièmement, par l'incapacité d'Ecolo à réunir une coalition suffisante pour imposer ses croyances de politique publique sur des sujets qu'ils considèrent comme extrêmement centraux.

## Chapitre 2 : Les décisions et résultats liés à la politique publique

Pour ce critère, les deux théories ont un point de vue assez différent. Dans la théorie des réseaux, c'est le changement qui influence les réseaux, tandis que dans l'ACF, ce sont les acteurs du sous-système qui influencent les réseaux. L'ACF perçoit le changement de politique comme une transformation d'un système de croyances hégémoniques au sein d'un sous-système de politique.

Ce choix de critère est motivé par la récurrence de l'apparition des résultats du plan Solwatt du ministre André Antoine dans le corpus de données. Nous allons donc analyser le rôle de ceux-ci dans le changement de politique publique autour du photovoltaïque. Ces résultats du plan Solwatt sont divisés en plusieurs points distincts :

- L'augmentation substantielle du nombre de panneaux photovoltaïques et par conséquent de certificats verts présents en Wallonie (articles 35, 54, 112, 113, 114, 271, etc.), ce qui génère un coût important pour la collectivité.
- L'augmentation du coût de l'énergie pour les ménages wallons à cause de l'accroissement des prix d'ELIA pour pouvoir racheter les certificats verts à 65 euros comme elle y est obligée légalement (articles 9, 99, 112, 113, 114, 116, 160, 177, etc.).
- La croissance du secteur du photovoltaïque en termes d'emploi et de nombre d'entreprises et la réticence de ces derniers à un changement du régime d'aide (articles 57, 115, 127, 159, 162, 233, 288, etc.).

Ces résultats de la politique publique semblent extrêmement pertinents pour analyser le changement du plan Solwatt vers le plan Quali watt. Tout d'abord, la théorie des réseaux pointe trois influences des résultats sur les politiques publiques. Premièrement, en termes de membres, pour ce premier point, on peut supposer que l'ouverture de la majorité PS-CDH à Ecolo ainsi que le fait de placer un ministre Ecolo sur le dossier démontrent un changement dans la structuration des membres du réseau. Deuxièmement, les résultats peuvent influencer la société qui elle-même influence le sous-réseau. Dans notre cas, le plan Solwatt a dopé les ventes de panneaux solaires et donc par conséquent le nombre d'entreprises dans le secteur ainsi que celui de particuliers possédant des panneaux photovoltaïques. Cette augmentation a eu pour effet de voir apparaître de nouveaux acteurs ainsi que de renforcer le poids d'autres (L'ASBL touche pas à mes certificats verts, L'ASBL compagnons d'école, L'ASBL "Dussard.Vert - Agissons ensemble", Edora, etc.). Ces diverses associations ont pour but d'influencer les décisions

politiques relatives à leur secteur. On peut donc assumer que le Plan Solwatt a modifié la société et que celle-ci a au moins tenté d'influencer les décisions du Gouvernement wallon. La question d'une influence des résultats sur les agents du réseau est difficilement vérifiable avec le corpus de données car celui-ci ne comporte que peu d'interviews où les agents du réseau s'expriment directement. Toutefois, on peut supputer que l'avalisation du plan Quali watt pour remplacer Solwatt par le CDH et le PS qui étaient les instigateurs de ce dernier est un indicateur fort d'un processus d'apprentissage constant instigué par les résultats de leur politique antérieure.

Pour l'ACF, l'apprentissage de politique publique peut amener une coalition hégémonique à se reconfigurer. Ce fait est observable dans notre cas. En effet, PS et CDH qui formaient un gouvernement bipartisan lors de la législature précédente disposaient encore d'une majorité parlementaire lors de la législature 2009/2014. Mais ils ont décidé d'ouvrir leur majorité à Ecolo et donc reconfigurer leur coalition hégémonique alors que ce n'était pas numériquement nécessaire. L'apprentissage de politique publique ne permet cependant pas de modifier les croyances centrales des acteurs. C'est ce point qui permet d'expliquer les tensions observées dans le premier critère. Pour l'ACF, seuls des événements non cognitifs provenant de l'extérieur du sous-système de politique peuvent permettre de modifier les croyances centrales des acteurs. Ces événements non cognitifs sont précisément les résultats du plan Solwatt listés ci-dessus. En effet, celui-ci s'est révélé trop efficace et est devenu un véritable gouffre budgétaire pour le Gouvernement wallon et la collectivité. Ces événements non cognitifs extérieurs au sous-système seront centraux dans le critère suivant.

### Chapitre 3 : Contraintes de ressources

Pour la théorie des réseaux, ce sont les ressources qui influencent le changement de politique et ce dernier « résulte d'un changement du modèle de dépendance des ressources au sein du réseau » (Marsh et al., 2000, p.7).

Ce critère est inspiré par un élément en particulier qui est apparu à de nombreuses reprises dans le corpus de données. Il s'agit des difficultés budgétaires créées par le plan Solwatt. Ce dernier aurait engendré un coût de plus de 2,5 milliards pour la collectivité (articles 116, 117, 118, 119, 120, 122, 135, 139, etc.). Comme indiqué au point précédent, ce surcoût lié aux certificats verts est directement à charge des contribuables wallons via les augmentations du prix du transport de l'électricité opérées par ELIA. Ces augmentations du coût de l'énergie sont importantes. La CREG estimait que cette « facture des certificats verts octroyés par la Région wallonne représentait 5 euros par an pour un ménage moyen en janvier 2012. Le 1<sup>er</sup> octobre, la facture est passée à 25 euros, avant de monter à 58,5 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Et ce n'est pas tout : une nouvelle augmentation devrait intervenir dans les semaines qui viennent. Le coût final serait de 89 euros par an pour un ménage moyen » (article 203). Certains articles avancent même que les difficultés budgétaires seraient la principale motivation du changement de politique (article 23, 28, 29, 145, 146). Bien que ces éléments soient peu présents dans le corpus de données, il est nécessaire de prendre en compte le contexte économique de l'époque et plus particulièrement la crise financière de 2008 ainsi que le durcissement des règles budgétaires européennes (article 144, 145 et 146). Ces éléments de contexte peuvent expliquer une pression croissante sur le Gouvernement wallon, forcé de mettre fin à un plan Solwatt intenable financièrement.

Sur ce critère, l'ACF et la théorie des réseaux ont une analyse assez similaire. Les deux théories mettent en lumière le rôle que peuvent jouer des modifications de ressources au sein d'un réseau. Pour l'ACF, les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système ont une place centrale dans la compréhension des changements au sein de ce dernier. Les événements non cognitifs provenant de l'extérieur du sous-système de politique comme ceux-ci sont considérés comme une condition nécessaire mais non suffisante pour qu'un changement de politique se mette en place. La théorie des réseaux, quant à elle, avance que le résultat peut modifier la composition du réseau en termes de niveau de ses ressources, allant même jusqu'à avancer que tout changement de politique résulte d'un changement du modèle de dépendance des ressources au sein du réseau.

Les deux théories donnent donc une place centrale aux contraintes de ressources dans le cadre du changement de politique. Il est aussi nécessaire d'analyser ce critère en le mettant en lien avec le précédent. En effet, dans le cas analysé, la contrainte de ressource principale (les 2,5 milliards d'euros de dette) est une conséquence directe du plan Solwatt. Il s'agit donc d'un apprentissage des différents acteurs comme le suggère l'apprentissage de politique publique dans l'ACF ainsi que Marsh dans la théorie des réseaux. Celui-ci stipule que les agents eux-mêmes peuvent être influencés par les résultats du réseau car ceux-ci sont dans un processus d'apprentissage constant et les résultats de leurs actions antérieures peuvent influencer leurs actions futures.

Il est aussi possible d'analyser les ressources de négociations des acteurs. Comme indiqué précédemment, PS et CDH qui formaient un gouvernement bipartisan lors de la législature précédente disposaient encore d'une majorité parlementaire lors de la législature 2009/2014, l'ouverture de leur majorité à Ecolo constitue une reconfiguration de la coalition. Cette situation nuit gravement à la puissance de négociation des écolos qui sont la « troisième roue » du gouvernement. En effet, le CDH et le PS, s'ils sont d'accord sur un sujet, peuvent se permettre de voter une loi avec leurs seuls parlementaires. Ecolo, quant à lui, pour faire passer un texte est obligé de convaincre les deux autres partis de la majorité. Le système de dépendance des ressources au sein de la coalition est donc modifié et déséquilibré lors du changement de gouvernement.

## Chapitre 4 : Beliefs

Ce critère est majoritairement détaillé dans la théorie de l'ACF qui met le système des croyances au centre de son analyse. Pour les théoriciens de l'ACF, l'objectif d'un membre est d'appliquer ses croyances centrales à travers la mise en place de croyances de politique publique en créant une coalition suffisante pour l'imposer (Sabatier et al., 2006). Ce sont donc les croyances des acteurs qui influencent le réseau. Dans la théorie des réseaux, il n'est pas question de croyances mais d'intérêts et de préférences et c'est la structure du réseau qui influence les agents car elle met en place des comportements répétés qui permettent d'instaurer une routine dans les manières de prendre les décisions.

Le critère des croyances n'est pas le plus fourni en données. Cependant, plusieurs articles font état de tensions au sein de la majorité à cause de l'intransigeance d'Ecolo et plus particulièrement des ministres Nollet et Henri (articles 225, 286, 223 et 226). On peut aussi citer la crise de février et mars 2013, suite à une déclaration de Jean-Marc Nollet promettant 500 kWh gratuits pour chaque ménage, ce qui a déclenché les foudres du PS et du CDH. On peut expliquer cette réaction des partenaires d'Ecolo par un manque de prise en compte de leurs croyances centrales de la part du ministre Ecolo. Du côté du CDH, où la famille est une valeur centrale, on critique la proposition de Nollet car celle-ci ferait grimper la facture des ménages (articles 117, 195, 209, 210), tandis que les socialistes réclament plus de solidarité (qui est aussi une des valeurs fondamentales de leur parti) dans le nouveau système des certificats verts (articles 188, 189, 191, 209, 210). Jean-Marc Nollet détaille même dans une interview que la réforme Quali watt a eu des difficultés à voir le jour car il fallait concilier les sensibilités des différents partis de la majorité (article 263).

Dans ce critère, nous pouvons donc séparer et analyser deux temps distincts. Premièrement, la période avant que la réforme Quali watt ne soit adoptée. Durant celle-ci, Ecolo et ses ministres sont intransigeants car les réformes touchent des points sensibles de leur programme qui font partie de leurs croyances centrales. Or, comme nous l'avons exposé dans la théorie, ces convictions profondes présentent une très forte résistance au changement. Pour comprendre ce positionnement d'Ecolo, il ne faut pas oublier que les Ecolos expérimentent le pouvoir à cette époque et essaient d'imprimer leur patte, y compris en administration publique, en restant arrimés à leur axe programmatique. Finalement, c'est d'ailleurs en référence à ce dernier qu'ils sont critiqués puisque Nollet est amené à taxer, et donc mécontenter des citoyens, qui investissent dans une solution de durabilité (des citoyens optant pour des panneaux dans une

optique écologique). On peut donc voir que la croyance écologiste des Verts qui est communiquée au public est ressentie par les citoyens comme contradictoire avec les politiques mises en place par le ministre Nollet, ce qui peut partiellement expliquer l'échec électoral d'Ecolo en 2014.

Le deuxième temps est celui de la négociation. Comme cité précédemment, pour obtenir une coalition suffisante pour imposer ses croyances de politique publique, Ecolo doit prendre en compte les croyances de ses partenaires de la majorité et adapter ses propositions à ses partenaires. Il est possible d'analyser ce changement de comportement d'Ecolo à travers la théorie de l'échange de concessions mutuelles de Stokman (2017). Celui-ci consiste en une négociation éclairée entre plusieurs parties prenantes, chacune acceptant de soutenir le point de vue de l'autre sur un sujet qui lui semble moins important afin de bénéficier en retour de son soutien sur un sujet considéré central. Ecolo a donc dû modifier les aspects sociaux et familiaux de sa proposition de révision du système de certificats verts afin de convaincre ses partenaires de le soutenir. Il s'agissait donc pour Ecolo d'accepter certaines concessions pour que les autres membres de la majorité en fassent tout autant.

## Chapitre 5 : Eléments de contexte

Les éléments de contexte sont considérés par l'ACF comme centraux dans le cadre du changement de politique qui nécessite l'apparition « d'événements non cognitifs extérieurs au sous-système » (Kübler, 2001, p.624). Pour les théoriciens de l'ACF, ces événements sont nécessaires mais non suffisants à un changement de politique. Dans la théorie des réseaux, « le contexte structurel plus large affecte à la fois la structure du réseau et les ressources que les acteurs doivent utiliser au sein du réseau » (Marsh et al., 2000, pp.9-10).

Ce cinquième et dernier critère a vu le jour à travers une volonté de prendre un point de vue plus large sur la problématique du photovoltaïque en Wallonie. Plusieurs éléments de contexte ont déjà été abordés dans les autres critères afin de les contextualiser : la crise économique de 2008, le fait qu'Ecolo ne soit au pouvoir que pour la deuxième fois de son histoire, la coalition bipartite du CDH et du PS lors de la 7<sup>e</sup> législature (2004-2009). Dans ce critère, d'autres éléments peuvent être inclus tels que la baisse des prix des panneaux photovoltaïques entre 2008 et 2012 (articles 11, 95, 101, 108 et 120) et les problèmes économiques rencontrés par les installateurs de panneaux lors de la fin du plan Solwatt et de la période transitoire précédant le plan Quali watt (articles 23, 24, 152, 233, 235, 246, 268, 278, 288).

Les deux théories n'offrent que des définitions très vagues de ces éléments contextuels. L'ACF les définit comme des « événements non cognitifs extérieurs au sous-système » tandis que la théorie des réseaux parle de changement du modèle de dépendance des ressources au sein du réseau ou de facteurs exogènes. Ce manque de précision peut être compris comme une volonté de prendre en compte les éléments extérieurs au réseau ou la coalition observée et qui ne rentreraient pas dans les autres critères définis précédemment. Ce critère nous confronte donc à une des limites que présentent ces théories : une analyse poussée d'un réseau de politique publique ou d'une coalition oblige le chercheur à se focaliser sur un terrain d'étude à petite échelle, quitte à omettre certains éléments de type macro. Cette faiblesse est d'ailleurs pointée par Marsh qui soutient que tous les changements au sein d'un réseau de politique publique sont à analyser en prenant en compte la façon dont les agents appréhendent et interprètent leurs actions au sein du réseau et grâce aux différents outils qu'il leur fournit comme des règles, des normes, des structures. Il est donc important de ne pas considérer le réseau comme un système clos et de séparer les éléments externes et internes au réseau, car cela peut mener à des erreurs (Marsh et al., 2000).

## Chapitre 6 : Discussion conclusive sur l'analyse de congruence

Sur base des analyses présentées dans les chapitres qui précèdent, deux conclusions principales peuvent être tirées concernant la capacité des théories à rendre compte des données empiriques récoltées.

Premièrement, il est important de noter la pertinence de chacune des deux théories, et ce, sur chacun des critères présélectionnés. La plupart des éléments théoriques, tant de l'ACF que de la théorie des réseaux de politique publique, se révèlent observables dans notre cas. Le critère des décisions et résultats liés à la politique publique illustre parfaitement ce constat. En effet, les deux théories utilisées avancent des éléments distincts sur la manière dont les résultats d'une politique peuvent influencer cette dernière. En d'autres termes, malgré des distinctions entre les théories, les deux se révèlent pertinentes et fournissent une approche différente et complémentaire des éléments observés. On note par exemple que l'ACF permet de comprendre grâce à l'apprentissage de politique publique, la reconfiguration de la coalition gouvernementale (Kübler, 2001). De la même façon, la théorie des réseaux de politique publique explicite l'influence qu'exercent les résultats de la politique sur la société qui, à son tour, influence le sous-système de politique publique (Marsh et al., 2000). C'est donc sur base des mêmes données empiriques que les deux théories mettent en lumière des éléments différents. Ceci permet une compréhension et une lecture plus approfondies des données à notre disposition. La première conclusion est donc que ces deux théories révèlent complémentaires sur nombre de sujets au cours cette analyse.

Deuxièmement, bien que les théories se révèlent complémentaires, voire similaires, sur certains points, elles s'opposent complètement sur d'autres et ne fournissent donc pas des interprétations similaires des mêmes faits. Comme exposé précédemment, la théorie des réseaux de politique publique est très optimiste et soutient qu'à force de contact entre eux, les différents acteurs arrivent à un consensus. L'ACF prend un point de vue plus pessimiste et soutient que, si un enjeu politique est en relation avec les croyances centrales des acteurs, ceux-ci sont extrêmement réticents à l'apprentissage et à la négociation. Après l'analyse des données, ce constat est frappant. L'ACF excelle dans l'analyse de conflits entre les acteurs, des périodes de blocages dans les négociations, des tensions entre les acteurs, mais peine en revanche à expliciter le compromis final entre des acteurs aux croyances différentes. La théorie des réseaux de politique publique permet quant à elle de comprendre les mécanismes de négociations en profondeur.

En conclusion de cette analyse, il semble opportun de rappeler que l'analyse de congruence n'a pas pour but de valider une théorie et d'infirmer la seconde. Il s'agit seulement d'analyser et de comparer, à travers les observations d'éléments empiriques, la capacité des théories à expliquer le cas étudié. Le but de ce mémoire en termes d'apport à la littérature n'est donc pas de choisir la meilleure approche entre ACF et théorie des réseaux de politique publique mais bien de « révéler des informations complémentaires, générées par l'utilisation des différentes lentilles paradigmatiques complémentaires » (Blatter et al., 2008, p.331).



## **Conclusion générale**

La problématique qui a guidé ce mémoire est la suivante : comment expliquer l'évolution de la politique wallonne du photovoltaïque en Belgique entre 2007 et 2014 ? Pour répondre à cette question, nous avons dans un premier temps mobilisé les théories des réseaux de politique publique et de l'ACF. Les réseaux de politique publique désignent « des réseaux d'influence dans lesquels les acteurs se font concurrence pour obtenir des décisions exécutoires dans un système proche des résultats souhaités » (Stokman, 2017, p.2). Les théoriciens de l'ACF considèrent « le processus politique comme une compétition entre des coalitions d'acteurs qui défendent des convictions quant aux problèmes et leurs solutions politiques. Cette compétition se déroule au sein de sous-systèmes de politique, définis comme l'ensemble des acteurs activement concernés par une question et cherchant régulièrement à influencer les politiques publiques qui la concernent » (Kübler, 2001, p.624). Ensuite, nous avons collecté et codé 299 articles de presse sur Le Soir et La Libre. Ces articles ont été confrontés aux deux théories dans le cadre d'une analyse de congruence.

Les premières implications qui peuvent être tirées de cette analyse sont de nature théorique. Comme indiqué dans la discussion conclusive sur l'analyse de congruence, l'ACF est très efficace dans l'analyse des relations conflictuelles et des situations de blocage dans les négociations. En revanche, la théorie des réseaux permet d'analyser la négociation, son avancement et son dénouement en profondeur. Ce constat est en accord avec les intuitions théoriques qui ont été dégagées et qui soulignent la vision pessimiste de la négociation de l'ACF (Kübler, 2001) en contraste avec la vision optimiste de la théorie des réseaux (Sandström et al., 2008). Le deuxième apprentissage théorique majeur est celui de la pluralité des facteurs pouvant entrer en jeu lors d'un changement de politique. En effet, tous les indicateurs choisis dans l'analyse de congruence se révèlent pertinents. Il est même possible que la méthodologie ainsi que la focale des deux théories utilisées dans ce mémoire n'aient pas permis de prendre certains éléments en compte.

Il est aussi important de souligner les implications pratiques de ce mémoire. En analysant le changement de politique, il est possible de tirer des conclusions sur certains aspects de la politique wallonne. Premièrement, concernant le futur de la politique du photovoltaïque, il apparaît que la destinée d'une politique est conditionnée en grande partie par les croyances du parti et du ministre responsable de la compétence. On peut donc supposer qu'il est difficile de prédire l'avenir d'une politique sans connaître le futur ministre qui l'administrera. Une

conclusion sur le rôle des différents acteurs politiques peut, par conséquent, être tirée. Comme indiqué précédemment, le ministre joue un rôle central dans le réseau d'une politique publique, mais un autre type d'acteur joue lui aussi un rôle prépondérant : les partis politiques. Comme nous l'avons vu dans l'analyse, chaque parti de la majorité n'a pas le même pouvoir. On peut voir qu'Ecolo avait une place beaucoup moins centrale que le PS et le CDH dans la 8<sup>ème</sup> législature du Gouvernement wallon. C'est ici la structure même de la politique wallonne qui est en cause. C'est le système de gouvernement de coalition qui donne aux partis politiques un rôle important et le fait que certaines coalitions ouvrent leur majorité à d'autres partis pose la question de la cohérence de la place de chacun. En effet, en entrant dans une coalition qui possède déjà la majorité sans leurs voix, Ecolo s'est placé dans une situation difficile où sa marge de manœuvre et sa puissance de négociation avec ses partenaires sont considérablement réduites. On peut donc supposer que la structure même de la politique wallonne, en donnant beaucoup d'importance aux partis, insuffle des logiques de conflits au sein même de son gouvernement. D'autre part, le changement de politique que nous avons observé est notamment expliqué par de nombreux éléments de contexte (résultats et décisions de la politique publique, contraintes de ressources et éléments de contexte). Il est donc nécessaire de s'interroger sur les responsabilités réelles des acteurs face à celles du contexte et de la structure dans laquelle ils évoluent.

Les implications de cette analyse sont aussi méthodologiques. Seuls les articles de deux journaux ont été sélectionnés, mais cette liste aurait pu être élargie dans le cadre d'une analyse approfondie, notamment en incluant des journaux issus de la presse spécialisée. Il est aussi important de souligner que la temporalité choisie pour l'analyse répond autant à un souci de validité scientifique qu'à des contraintes de temps inhérentes à un mémoire. C'est également la raison de l'absence d'entretiens avec les acteurs. Ces limites représentent des pistes pour des recherches ultérieures : la technique d'analyse utilisée dans ce mémoire est récente et porteuse de promesses pour l'avenir. Pour Weible, Ingold, Nohrstedt, Douglas, et Jenkins-Smith (2019, p.2), « alors que dans le passé nous nous appuyions principalement sur la mesure des croyances pour décrire l'appartenance et la structure de la coalition, aujourd'hui nos techniques analytiques ont été renforcées par l'analyse des réseaux (Henry, 2011 ; Ingold, 2011 ; Ingold, Fischer, & Cairney, 2017 ; Santa, 2013) et un éventail plus large de sources de données, de celles tirées des journaux (Heikkila, Berardo, Weible, & Yi, 2018 ; Leifeld, 2013) à diverses sources en ligne (Nohrstedt & Olofsson, 2016). Par d'autres exemples, nous avons pu être en mesure de dégager certains des attributs les plus importants des coalitions de cause et des descriptions de

leur variabilité ». Il y a donc une véritable valeur ajoutée à l'analyse du changement de politique publique à travers de nouvelles sources de données et l'analyse de congruence. D'éventuelles recherches ultérieures autour de ce mémoire peuvent être imaginées de deux principales manières : premièrement une analyse d'autres politiques publiques avec une méthodologie semblable, deuxièmement, une analyse plus approfondie du sujet peut être réalisée en agrandissant et en diversifiant le corpus de données qui sert de base à l'analyse.



## **Bibliographie**

### **1. Ouvrages**

- Baumgartner, F., Jones, B., et True, J. (2006). Punctuated-Equilibrium Theory: Explaining Stability and Change in Public Policymaking. In P. A. Sabatier (Eds.), *Theories of the Policy Process* (pp.155-187). Davis : Westview Press.
- Blatter, J., et Haverland, M. (2012). *Designing Case Studies: Explanatory Approaches in Small-N Research*. Palgrave Macmillan.
- Sabatier, P. A., et Weible, C. M. (2006). The Advocacy Coalition Framework: Innovations and Clarifications. In P. A. Sabatier (Eds.), *Theories of the Policy Process* (pp.189-220). Davis : Westview Press.
- Stokman, F. N. (2017). Policy Networks: History. In R. Alhajj, J. Rokne (Eds.). *Encyclopedia of Social Network Analysis and Mining*. Springer Science+Business Media.

### **2. Articles scientifiques**

- Baumgartner, F. R. (2013). Ideas and Policy Change. *Governance*, vol.26, n°2. DOI : 10.1111/gove.12007
- Blatter, J., et Blume, T. (2008). In Search of Co-variance, Causal Mechanisms or Congruence? Towards a Plural Understanding of Case Studies. *Swiss Political Science Review*, vol 14, DOI:10.1002/j.1662-6370.2008.tb00105.x
- Cisneros, P. (2019). The Advocacy Coalition Framework. *Oxford Research Encyclopedias*. DOI : 10.1093/acrefore/9780190228637.013.212
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux : les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales*, vol.147, n°3. En ligne <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>, consulté le 01/03/2019.
- Kübler, D. (2001). Understanding policy change with the advocacy coalition framework: An application to Swiss drug policy. *Journal of European Public Policy*, vol.8, n°4. DOI : 10.1080/13501760110064429

- Marsh, D., et Smith, M. (2000). Understanding Policy Networks: Towards a Dialectical Approach. *Political Studies*, vol.48, n°1. DOI : 10.1111/1467-9248.00247
- Massardier, G. (1997). P. Le Gales, M. Thatcher, dir. Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks. *Politix*, vol.1, n°37. DOI : 10.3406/polix.1997.1660
- Sandström, A., et Carlsson, L. (2008). The Performance of Policy Networks: The Relation between Network Structure and Network Performance. *Policy Studies Journal*, vol.36, n°4. DOI : [10.1111/j.1541-0072.2008.00281.x](https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2008.00281.x)
- Serdült, U., et Hirschi, C. (2004). From Process to Structure: Developing a Reliable and Valid Tool for Policy Network Comparison. *Swiss Political Science Review*, vol.10, n°2. En ligne [https://www.academia.edu/8356144/From\\_Process\\_to\\_Structure\\_Developing\\_a\\_Reliable\\_and\\_Valid\\_Tool\\_for\\_Policy\\_Network\\_Comparison](https://www.academia.edu/8356144/From_Process_to_Structure_Developing_a_Reliable_and_Valid_Tool_for_Policy_Network_Comparison), consulté le 01/03/2019.
- Toke, D. (2002). Policy Network Creation: The Case of Energy Efficiency. *Public Administration*, vol.78, n°4. DOI : 10.1111/1467-9299.00233
- Weible, C., Ingold, K., Nohrstedt, D., Douglas, A., et Jenkins-Smith, H. (2019). Sharpening Advocacy Coalitions. *Policy Studies Journal*. DOI : 10.1111/psj.12360
- Wright, M. (1990). De la nécessité de placer les réseaux de politique publique dans leur contexte au sein de l'analyse comparative des politiques industrielles. *Politiques et Management Public*, vol.8, n°2. En ligne [https://www.persee.fr/doc/pomap\\_0758-1726\\_1990\\_num\\_8\\_2\\_2939](https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1990_num_8_2_2939), consulté le 01/03/2019.

### 3. Littérature grise

- Adomi, E. E. (2010). *What is Policy Network*. En ligne <https://www.igi-global.com/dictionary/policy-network/22939>, consulté le 01/03/2019.
- D'angelo, S. (2019). Cours de sociologie politique à l'UCL Mons.
- Ecolo. (2019). *ECOLO est responsable de la bulle des certificats verts [FAKE NEWS!]*. En ligne <https://ecolo.be/la-bulle-des-certificats-verts-cest-ecolo/>, consulté le 09/07/2019.
- EF4. (2013). *Wallonie : Régime transitoire pour les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW*. En ligne <http://www.ef4.be/fr/wallonie-regime->

[transitoire-pour-les-installations-photovoltaïques-d-une-puissance-inferieure-ou-egale-a-10-kw.html?cmp\\_id=7&news\\_id=160&vID=94](#), consulté le 24/07/2019.

- RTBF. (2016). *Autopsie, épisode 6 : le jour où le photovoltaïque wallon a dérapé*. En ligne [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_autopsie-episode-6-le-jour-ou-le-photovoltaïque-wallon-a-derape?id=9377534](#), consulté le 25/07/2019.

